



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

COMMUNIQUE

Titularisation des contractuels : Chiche Monsieur le Président !

Depuis des années, la CGT dénonce et combat le recours exacerbé et inacceptable à la précarité et au non-titulariat de la part des employeurs publics.

Alors que les dispositions en vigueur – qui sont avant tout une garantie pour les citoyens – stipulent qu'aux missions permanentes de la Fonction publique correspondent des emplois statutaires de fonctionnaires, plus d'1 million d'agents sont exclus de cette règle républicaine.

Face à ces graves dérives, notre organisation syndicale n'a de cesse de réclamer un véritable plan de titularisation d'une part et, d'autre part, un encadrement strict des possibilités de recrutement dérogatoire de contractuels.

Lundi soir, en se déclarant « *prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels* », Nicolas SARKOZY semble enfin nous avoir entendus.

La CGT est immédiatement disponible pour entamer les négociations permettant de concrétiser rapidement les orientations présidentielles.

A l'évidence, 2 mesures immédiates sont à prendre pour être en conformité avec cette volonté affichée d'en finir à cette situation inadmissible :

↳ Abroger la loi dite « *de mobilité et des parcours professionnels* » d'août 2009 qui accroît les possibilités de recours aux non-titulaires et aux précaires et qui ouvre grand les portes aux agences intérimaires ;

↳ Mettre un terme aux suppressions d'emplois de fonctionnaires et procéder aux créations indispensables pour faire face aux missions de service public.

La CGT se félicite que le Président de la République ait rejoint cette juste cause.

Il faut maintenant passer aux actes !

Montreuil, le 27 janvier 2010